



Allaman, le 27 mai 2013

**Préavis municipal N°05/2013
relatif à la réparation du mur du chemin des Vignes
suite à son éboulement**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Comme certains ont pu le constater, le mur du chemin des Vignes s'est effondré le samedi 27 avril 2013 en fin d'après-midi, sur une parcelle de la propriété du Château Rochefort de la Ville de Lausanne.

Malheureusement il n'a pas résisté à cet hiver, trop de gels, de dégels et surtout des infiltrations d'eau ont eu raison de lui.

Il faut savoir que le mur ne s'est pas effondré dans sa totalité et nous craignons que ce qu'il en reste ne résiste pas.

Un état des lieux a été fait avec trois entreprises concernant les réparations de la route, ainsi que la reconstruction d'un nouveau mur, des devis ont été demandés en vue d'effectuer les travaux.

Un rapport a été établi par le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA. Il en ressort que l'état du mur allant de la façade du Château Rochefort à la cassure est en bon état. Toutefois des réparations sont à envisager sur cette partie, ainsi que la pose de renforts et surtout la mise en place d'une barrière obligatoire (garde-corps) lorsque le vide de l'autre côté du mur dépasse la hauteur de 1,50 m.

Une étude est en cours avec le soutien d'un bureau d'ingénieurs qui supervisera l'exécution des travaux avec l'entreprise de génie-civil. En effet ces vestiges nécessitent une surveillance pour garantir la pérennité de ce mur.

Les réparations sont envisagées sur la partie endommagée et des travaux de renforcements seront effectués sur le mur restant.

Les coûts peuvent être détaillés de la manière suivante :

- CHF 80'000.- Génie civil
- CHF 15'000.- Serrurerie – garde-corps
- CHF 10'000.- Honoraires géomètre et ingénieurs
- CHF 15'000.- Divers imprévus (environ 15%)

Soit un total de CHF 120'000.- qui couvrirait l'entier de la réfection du chemin des Vignes, comprenant la route, le renforcement du mur restant, la reconstruction du mur écroulé, la pose d'un garde-corps, ainsi que les études y relatives.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 05/2013
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder un crédit de Fr. 120'000.-, montant prélevé sur le compte 9282.5 Travaux futurs avec un amortissement échelonné sur 30 ans.

Ce préavis est établi sous réserve du résultat d'un examen juridique en cours devant déterminer la responsabilité de la prise en charge financière de la réparation du mur.

Préavis adopté en séance de Municipalité du 27 mai 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Denis-Eric SCHERZ



La Secrétaire :

Evelyne VOGEL

